



- Date de convocation : 16 janvier 2026
- Date d'affichage : 16 janvier 2026
- Membres en exercice : 23
- **Présents : 19**
- **Votants : 21**
- **Pouvoir : 2**

L'An deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier à 20h00,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize janvier 2026 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

**Présents** : M. Eric THERRY, Maire, M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Adjoint au Maire, M. Claude KRIEQUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ, Conseillers Municipaux en exercice.

**Pouvoirs** : M. Franck LAGNIAUX donne pouvoir à M. Eric THERRY et Mme Sandrine BONNETAIN donne pouvoir à Mme Sylvie PESLERBE.

**Absentes** : Mme Karen RIAND et Mme Laurine RENARD.

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie PESLERBE.

**DÉLIBÉRATION N°04/3.1 – ACCEPTATION DU DON DE LA PARCELLE  
CADASTRÉE AB 268**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le Code Civil, et notamment son article 932 relatif aux donations ;
- Vu** le projet d'aménagement d'un arrêt de bus rue du Cimetière, nécessitant l'acquisition de la parcelle cadastrée AB 268 ;
- Vu** l'arrêté permanent n°01/2026 de délimitation de la parcelle AB 184 « rue du Cimetière » ;

**Considérant** que les propriétaires de ladite parcelle ont manifesté leur intention d'en faire don à la commune pour faciliter la réalisation de ce projet ;

**Considérant** que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don ;

**Considérant** que la commune prendra en charge l'intégralité des frais afférents à cette opération ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** d'accepter le don de la parcelle cadastrée AB 268, située rue du Cimetière, tel que proposé par l'indivision DELIE, en vue de la création d'un arrêt de bus.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération, y compris l'acte notarié de donation et les pièces administratives afférents.

**Prend acte** que l'ensemble de frais liés à cette acquisition sera imputé au budget communal, sur le chapitre 2111.

**Inscrit** ce don dans l'inventaire des biens de la commune et d'assurer sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Maire,



La secrétaire,